

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chambéry et sur la mise en compatibilité du PLU

**du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus**

Par arrêté 24 avril 2017, le président de Chambéry métropole – Cœur des Bauges (CMCB) (73000) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chambéry et à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'AVAP est une servitude d'urbanisme qui allie les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager aux objectifs environnementaux et de valorisation des énergies renouvelables. Son périmètre couvre 260 hectares situés dans la zone centrale autour du secteur sauvegardé et selon un axe nord/sud depuis le secteur de Côte Rousse jusqu'au vallon des Charmettes. L'enquête publique porte également sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Chambéry avec les dispositions de l'AVAP.

Toute information concernant le projet d'AVAP et de mise en compatibilité du PLU de Chambéry pourra être obtenue auprès de M. le Président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex.

Après examen au cas par cas, la Mission régionale d'autorité environnementale a décidé le 18 août 2016 que le projet d'AVAP n'était pas soumis à évaluation environnementale et le 6 avril 2017 que le projet de mise en compatibilité du PLU avec l'AVAP n'était pas soumis à évaluation environnementale (décisions insérées dans le dossier d'enquête publique). Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises dans les pièces du dossier mis à l'enquête.

**Les pièces du projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chambéry et de mise en compatibilité du PLU ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus (33 jours), aux jours et heures d'ouverture habituels :**

- à la mairie de quartier Centre-Ville de Chambéry (45 place Grenette),
- à la mairie de quartier des Hauts de Chambéry (1 place du Forum)
- au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (106, allée des Blachères – 73026 Chambéry)

Les informations relatives à l'enquête et les pièces du dossier pourront être consultées et téléchargées sur le site internet de CMCB : <http://www.chambery-bauges-metropole.fr>.

Enfin, le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique à la mairie de quartier Centre-Ville de Chambéry (45 place Grenette) aux jours et heures d'ouverture habituels.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur à CMCB, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, ainsi que par courriel à [plui@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:plui@chambery-bauges-metropole.fr) en spécifiant l'objet : Enquête publique AVAP CHAMBERY.

M. Guy Truchet, Ingénieur Travaux Publics, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**Il recevra les observations faites sur le projet d'AVAP et de mise en compatibilité du PLU dans les lieux aux jours et heures suivants :**

- Le mardi 16 mai de 14h à 19h à la mairie de quartier Centre-Ville (45 place Grenette)
- Le jeudi 1er juin de 16h à 19h à la mairie de quartier des Hauts de Chambéry (1 place du Forum)
- Le mercredi 7 juin de 13h30 à 17h30 à la mairie de quartier Centre-Ville (45 place Grenette)
- le vendredi 16 juin de 13h30 à 17h 00 au siège de Chambéry métropole-Cœur des Bauges (106, allée des Blachères)

Le commissaire enquêteur transmettra au président de CMCB son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an au service Urbanisme de la Ville de Chambéry (99 place François Mitterrand – 73 000 Chambéry), au siège et sur le site internet de CMCB. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'AVAP de Chambéry et de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération du conseil communautaire de CMCB.